

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **8 octobre 2012**

Décision n° **B-2012-3608**

commune (s) :

objet : Réalisation d'une prestation hebdomadaire d'entretien (blanchissage) et réparation de vêtements de travail pour la direction de l'eau - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur Colin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 1er octobre 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 9 octobre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G..

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), M. Calvel, Mmes Pédrini, Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Crédoz, Mme Peytavin (pouvoir à M. Passi), MM. Blein (pouvoir à M. Bouju), Vesco, Mme Frih, M. Sangalli (pouvoir à M. Reppelin).

Absents non excusés : MM. Daclin, Arrue, Barge, Brachet, Sécheresse, Lebuhotel.

Bureau du 8 octobre 2012**Décision n° B-2012-3608**

objet : **Réalisation d'une prestation hebdomadaire d'entretien (blanchissage) et réparation de vêtements de travail pour la direction de l'eau - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché**

service : Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 septembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent dossier a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution d'un marché portant sur la réalisation d'une prestation hebdomadaire d'entretien (blanchissage) et de réparation de vêtements de travail pour la direction de l'eau.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Le marché serait un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de un an, reconductible de façon expresse 3 fois une année.

Le marché comporterait un engagement de commande minimum de 20 000 € HT, soit 23 920 € TTC et un maximum de 60 000 € HT, soit 71 760 € TTC, annuellement ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - le lancement de la procédure en vue de l'attribution du marché portant sur la réalisation d'une prestation hebdomadaire d'entretien (blanchissage) de vêtements de travail pour la direction de l'eau,

b) - le dossier de consultation des entreprises.

2° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine de Lyon.

4° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande ayant pour objet la réalisation d'une prestation hebdomadaire d'entretien (blanchissage) de vêtements de travail pour la direction de l'eau pour un montant annuel minimum de 20 000 € HT, soit 23 920 € TTC et un maximum annuel de 60 000 € HT, soit 71 760 € TTC et tous les actes contractuels y afférents, conformément à l'attribution de la commission permanente d'appel d'offres.

5° - La dépense annuelle de fonctionnement en résultant, soit 20 000 € HT minimum et 60 000 € HT maximum, sera imputée chaque année sur les crédits à inscrire au budget annexe de l'assainissement - exercices 2013 à 2017 - compte 6228 de la section de fonctionnement sur les opérations n° 2P19O2178 - Activité épuration en régie, n° 2P19O2180 - Réseaux-exploitation et maintenance et n° 2P19O2181 - Moyens généraux.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 9 octobre 2012.